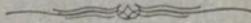


0.75

0 4

# CAMBRONNE



NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

PAR

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO

*Archiviste de la ville de Nantes*



VANNES  
LIBRAIRIE LAFOLYE

—  
1892



# CAMBRONNE

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

PAR

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO

*Archiviste de la ville de Nantes*



VANNES  
LIBRAIRIE LAFOLYE

—  
1892





# CAMBRONNE

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS



A cinq ou six reprises différentes, des historiens ou des journalistes me demandèrent la copie de l'acte de naissance du général Cambronne. Mais nul ne cherchait à s'informer de la famille du héros nantais, appartenant à la bonne bourgeoisie suivant les uns, sortie des derniers rangs du peuple suivant les autres. Notre proposition de faire quelques recherches, formulée une ou deux fois, n'obtint même pas de réponse. Peu importait à la gloire du général son extraction, qui n'est en effet qu'une question pour ainsi dire banale dans une carrière si bien remplie ; et chacun comprend l'indifférence des biographes à cet égard.

Cependant, nous avons voulu connaître un peu cette famille, chercher à préciser des faits qui s'y rattachent. La vie de Cambronne a été écrite avec succès par M. Frédéric Rogeron de la Vallée en 1853. Loin de nous la pensée de reprendre cette biographie qui doit être écrite par un homme du métier. Notre rôle, des plus humbles, se bornera à apporter quelques documents inédits appartenant à l'histoire, et auxquels le

modeste et vaillant soldat attachait lui-même une très minime importance : détails généalogiques sur la famille ; états de services ; acte de décès de son frère, officier, tué à Austerlitz ; lettre de M. Dalidet sur Waterloo, etc...

Cambronne est une de nos plus belles illustrations nantaises. A ce titre, tout ce qui se rattache à lui, de près ou de loin, peut donc présenter un certain intérêt ; et nous avons pu voir, lorsque nous sollicitons des renseignements pour faire cette étude, combien son souvenir est sympathique et profond, ce qui nous a déterminé à l'entreprendre.

## I

## FAMILLE CAMBRONNE

La famille Cambronne est originaire de Picardie, de la ville de Saint-Quentin (Aisne), où elle occupait une certaine position dans le commerce des toiles, ce qui la conduisit à venir se fixer à Nantes, peu après le milieu du siècle dernier. Cambronne est un nom de lieu très répandu en Picardie ; sa forme ancienne doit être la même que celle de Cambron, autre nom de lieu du pays, en latin *Camero*, même sens que Cambrai<sup>1</sup>.

Les Archives municipales de la ville de Nantes<sup>2</sup> portent les traces des relations commerciales nouées par les Cambronne avec nos négociants.

Le procès-verbal d'apposition de scellés chez le feu sieur Fellonneau, caissier et agent de la Compagnie des Indes, dit, au 5<sup>e</sup> folio, verso : « Billet de Cambronne, du neufvieme novembre 1722, ordre de Fellonneau audit dudit, au domicile chez Sencier, de 7,649 l. 13 s. »

<sup>1</sup> Lorédan Larchey, *Dictionnaire des noms*, Cambronne.

<sup>2</sup> Série HH, Affaires diverses, Compagnie des Indes.

La vente faite aux magasins de la Compagnie des Indes à Nantes, le 1<sup>er</sup> décembre 1723 et jours suivants, des marchandises provenant du pays des concessions de la Compagnie, nous indique Cambronne, de Paris, comme acquéreur du 106<sup>e</sup> lot, composé de 911 tasses, 1,063 soucoupes bleues et blanches, au prix de 1 l. 8 s. 6 d., la paire ; du 159<sup>e</sup> lot, jattes bleues et blanches, à 2 l. 2 s. 6 d., pièce ; du 178<sup>e</sup> lot, 474 boîtes à sucre, à 5 l. 17 s ; du 186<sup>e</sup> lot, 199 thétières (*sic*) bleues et blanches, à 8 l. 1 s.

Parmi les agents établis à Nantes en 1730 pour la marque des étoffes, figure Louis Cambronne, marchand de toiles.

I. JEAN-LOUIS CAMBRONNE, courtier de toiles, et Marie-Anne Blondel, sa femme, habitaient la paroisse Saint-Jacques de la ville de Saint-Quentin. Ils eurent pour enfants Louis, qui suit, et Françoise Cambronne, mariée en 1736 à Pierre-Alexis Saugnier, fils d'Antoine Saugnier, marchand, ancien consul, et de Jeanne Fournier,

II. LOUIS CAMBRONNE épousa, le 9 juillet 1731, dans l'église parocissiale Saint-Jacques de Saint-Quentin, demoiselle Marie-Anne Reneuve, fille de Jacques Reneuve, marchand de la ville d'Urgens, et de Marie-Anne Férot.

C'est évidemment lui qui fut appelé à faire partie des agents établis à Nantes pour la marque des toiles.

De cette union naquirent :

1<sup>o</sup> LOUIS-JACQUES-NICOLAS, qui suit ;

2<sup>o</sup> PIERRE-CHARLES, qui viendra après son frère aîné ;

3<sup>o</sup> MARIE-ANTOINE-ALEXIS CAMBRONNE, né le 7 octobre 1741, baptisé le lendemain, dont le parrain fut Pierre-Alexis Saugnier, marchand brosseur, son oncle, et la marraine Marie-Anne Férot, son aïeule.

Il assista, en 1763, au mariage de son frère aîné dans l'église Sainte-Croix de Nantes, et signa comme témoin : « Marie-Antoine-Alexis Cambronne de Billancourt », puis retourna habiter Saint-Quentin.

III. LOUIS-JACQUES-NICOLAS CAMBRONNE, né et baptisé le 5 avril 1733, à Saint-Jacques de Saint-Quentin, eut pour parrain Nicolas Bordeaux, ancien échevin, et pour marraine Catherine Cambronne, épouse de Pierre-François Fontaine, maître chirurgien de Saint-Quentin.

Le 12 décembre 1763, l'église Sainte-Croix de Nantes voyait se célébrer le mariage de L.-J.-N. Cambronne avec demoiselle Thérèse Daller, fille mineure de feu Mathurin-Pierre Daller, négociant, et de demoiselle Charlotte Turmeau. Les témoins sont la mère de l'épouse, le sieur Honoraty, son oncle, et les deux frères de l'époux. L'acte est signé : « Thérèse Daller ; Louis-Jacques-Nicolas Cambronne ; Charlotte Turmeau, veuve Daller ; Charlotte Daller ; A. Broudou ; J. Honoraty ; P. Charles Cambronne ; Thérèse Leroy ; Marie-Antoine-Alexis Cambronne de Billancourt ; Thérèse Honoraty ; Cailliard-Broudou ; Broudou fils ; Gautier Coiquaud ; J.-D. Leclerc ; Françoise Charron-Leclerc ; Broudou-Bayhier ; Gasnier Chiron ; M<sup>me</sup> Romanez ; L.-M. Sagory ; Antoine Chiron ; Michel Berthault.

Le 17 novembre 1764, on inhumait à Saint-Nicolas de Nantes les corps d'un garçon et d'une fille, nés la veille, des précédents, en présence du sieur Pierre Cambronne, sur lequel nous n'avons aucun renseignement.

Le 22 mai 1766, était baptisé, dans la même église de Saint-Nicolas, Louis-Charles-François, fils des précédents, né la veille. Il devint négociant, et fut inhumé à Sainte-Croix le 9 juillet 1792, âgé de 22 ans.

Le 9 février 1768, avait lieu le baptême de Pierre-Félix, fils de L.-J.-N. Cambronne, alors marguillier en exercice. Ce dernier, qualifié de négociant, mourut le 30 octobre 1782, à l'âge de 49 ans, et reçut la sépulture dans l'église de Saint-Nicolas, en présence de ses deux fils, Louis-Charles-François, Pierre-Félix, et Pierre Cambronne, probablement son frère.

III. PIERRE-CHARLES CAMBRONNE, fils de Louis, courtier de toiles, et de Marie-Anne Reneuve, naquit le 25 décembre

1738, à Saint-Quentin, et fut baptisé le même jour, ayant pour parrain Pierre-François Fontaine, maître chirurgien, son oncle, et pour marraine demoiselle Susanne Saugnier.

Venu à Nantes, comme ses frères, pour s'y livrer au commerce, il épousa à la chapelle de la Madeleine (paroisse de Sainte-Croix), le 28 janvier 1765, demoiselle Charlotte Daller, sœur aînée de la femme de son frère aîné. Le 5 janvier 1767, M<sup>me</sup> Cambronne accouchait de deux jumeaux, inhumés le lendemain, et mourait elle-même le 25 du même mois, âgée de 30 ans.

Le 31 janvier 1769, Pierre-Charles Cambronne, négociant à Nantes, épousait en secondes noces, à la paroisse Saint-Martin de Noyon, M<sup>lle</sup> Françoise-Adélaïde Druon. Les témoins furent : Quentin-Corneille Cambronne, ancien consul de la juridiction consulaire de Saint-Quentin, y demeurant, beau-frère de l'époux, à cause de Jeanne-Françoise-Véronique Cambronne, son épouse défunte ; M<sup>o</sup> Marie-Antoine-Alexis Cambronne, bourgeois, garçon majeur, demeurant audit Saint-Quentin, son frère ; Louis-Charles Druon, avocat en Parlement, conseiller du Roi, et son procureur en la maîtrise des eaux et forêts de Noyon, frère de l'épouse.

Adélaïde Druon, âgée de 27 ans lors de son mariage, était fille de Charles Druon, licencié ès-lois, conseiller du Roi en l'élection de Noyon, et de dame Marie-Louise Frassen.

Charles Druon, fils de feus Jean Druon et de Marie Le-moine, de la paroisse Saint-Médard de Busigny, diocèse de Cambrai, avait épousé dans l'église paroissiale Saint-Martin de Noyon, le 10 septembre 1726, Marie-Louise Frassen, fille d'Artus-François et de Marie-Anne de la Chaussée.

Parmi les enfants issus de cette union, nous citerons :

1<sup>o</sup> *Marie-Louise-Catherine Druon*, mariée, le 15 février 1757, avec Jean-Charles-Marie Margerin, conseiller du Roi garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Noyon, Péronne, Roye, fils de feu François, aussi conseiller du Roi et garde-marteau en la même maîtrise, greffier en chef du

bailliage et notaire, et de feu Marie-Jeanne Waubert. François Waubert, conseiller du Roi, élu en l'élection de Noyon, est l'un des témoins de l'époux, et le père de l'épouse y est qualifié de Charles Druon de Bruneau'.

2° *Marie-Louise-Catherine Druon* épousa, le 12 février 1765, âgée de 32 ans, M. Daniel Le Blond.

Charles Druon, son frère, avocat au Parlement, est témoin de sa sœur.

3° *Françoise-Adélaïde* ;

4° *Charles-Bonaventure Druon de Bruneau*, conseiller du bailliage de Noyon, âgé de 34 ans, épousa, paroisse Saint-Martin de Noyon, Charlotte-Louise-Julie Margerin, fille de François, avocat au Parlement, ancien échevin de Noyon et notaire, et de Marie-Anne-Elisabeth Barc. Les témoins de l'époux furent :

5° *Louis-Charles Druon*, conseiller du Roi, major de la ville de Noyon, frère et parrain de l'époux ;

Jean-Charles-Marie Margerin, conseiller du Roi, et dame Marie-Louise-Catherine Druon, beau-frère et sœur de l'époux, oncle et belle-tante de l'épouse ;

6° *Marie-Thérèse-Aldegonde Druon* ;

7° *Marguerite-Félicité Druon*, sœur de l'époux ;

8° *Marie-Anne Druon*, qui épousa à Saint-Etienne du Mont, à Paris, le 29 mai 1770, Jean-Jacques Bernardin Leblond.

La famille paternelle et maternelle du général étant ainsi établie et connue, revenons à Nantes, paroisse Sainte-Croix, où habitaient M. et M<sup>me</sup> Cambronne.

Leurs enfants furent :

1° *Adélaïde-Marguerite*, baptisée le 23 janvier 1770 ; parrain noble homme Louis-Jacques-Nicolas Cambronne, oncle de

<sup>1</sup> Rappelons ici, d'après M. le général E. Mellinet, que M. C.-H.-M. Waubert de Genlis, lieutenant colonel du 57<sup>e</sup> de ligne en 1857, et le général Charles-François Waubert de Genlis, aide-de-camp de l'empereur Napoléon III, se trouvaient fort honorés par leur parenté avec Cambronne.

l'enfant, et marraine Anne-Marguerite Broudou, cousine de l'enfant.

Elle mourut le 7 juin 1786, et fut inhumée le lendemain<sup>1</sup>.

2° PIERRE-JACQUES-ETIENNE CAMBRONNE, le futur général, né le 26 décembre 1770, baptisé le lendemain ;

3° *Amable-Charles-François*, né le 30 mai 1773, baptisé le lendemain ; parrain noble homme Charles-Félix Claveau, marraine Françoise Cailliard, épouse de N.-H. Abraham Broudou, cousine de l'enfant<sup>2</sup> ;

4° *Constant*, baptisé le 4 avril 1772, tenu sur les fonts par deux des domestiques de M. Cambronne ;

5° *Stanislas-Louis*, baptisé le 18 juin 1776 ; parrain le sieur Louis-Charles-François Cambronne, et marraine demoiselle Adélaïde-Marguerite Cambronne, cousin-germain et sœur de l'enfant. Décédé le 23 février 1781.

6° *Constant-Louis-François Cambronne*, né le 15 août 1778, baptisé le lendemain.

L'acte suivant, que nous reproduisons dans son entier, révèle la mort glorieuse, à Austerlitz, du jeune frère de Cambronne, âgé de 28 ans, sous-lieutenant dans la compagnie même où avait servi La Tour d'Auvergne<sup>3</sup>.

« Extrait du registre de l'état civil du 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne :

« Conformément à l'Instruction du Ministre de la guerre, en date du 24

— C'est donc à tort que M. Rogeron de la Vallée la donne comme épouse de M. François Lemerle. Ce doit être une de ses sœurs, Justine, ou plus probablement Lucie ; mais nous n'avons pu trouver aucun acte, aucun renseignement à ce sujet.

<sup>2</sup> M. Abraham Broudou, et Françoise Cailliard, sa femme, avaient pour fille mademoiselle Louise-Eléonore Broudou, née à Nantes le 15 mai 1755, qui eut pour parrain Louis Cambronne. Elle épousa à Paris, en juin 1783, l'illustre J.-F. Galaup de Lapérouse. Par ce mariage, le grand navigateur devint le cousin de Cambronne ; car les Broudou, originaires de Saint-Quentin, étaient très proches parents du père de celui-ci.

Jean-Pierre Cambronne, cité au premier degré, avait épousé Marie-Anne Blondel, et Abraham Broudou, aïeul d'Eléonore, était le mari de la sœur de Marie-Anne.

<sup>3</sup> Mairie de Nantes, registres de l'état civil, an XIV, 1806, 2<sup>e</sup> division, folio 154.

brumaire an XII, sont comparus devant moi soussigné, officier payeur du 46<sup>e</sup> régiment de ligne, les nommés Dorothé Merens, sous-lieutenant à la première compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon, Jean Richard, sergent-major, et Pierre Noblet, caporal-fourrier à la compagnie de grenadiers du 2<sup>e</sup>, tous trois dudit régiment, pour y déclarer ce qui suit :

« Le onze frimaire an quatorze, a été tué en notre présence, sur le champ de bataille, à Australitz (*sic*), le sieur Constant Cambronne, sous-lieutenant à la compagnie de grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon<sup>1</sup>, fils de..... et de..... né le seize aoust mil sept cent soixante-dix-huit, à Nantes, département de la Loire-Inférieure, que nous avons parfaitement connu.

« De laquelle déclaration nous avons pris acte que les témoins ont signé avec nous à Austerlitz, les jour, mois et an que dessus. Signé : Merens, sous-lieutenant ; Richard, sergent-major ; Noblet, fourrier, et Le Tellier, officier payeur.

« Certifié par le colonel dudit régiment, G. LATRILLE.

« FELLONNEAU. »

<sup>r</sup> En marge est écrit : « N<sup>o</sup> 16, acte constatant le décès du nommé Constant Cambronne, sous-lieutenant aux grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon, signalé au registre des officiers, sous le n<sup>o</sup>. . . »

« Il appert, suivant l'acte de naissance du defunt, qu'il se nommait Constant-Louis-François Cambronne, et qu'il était fils du sieur Pierre-Charles Cambronne, négociant, et de dame Françoise-Adélaïde Druon. »

7<sup>o</sup> *Justine Cambronne*, baptisée le 10 novembre 1780 ;

8<sup>o</sup> *Lucie*, baptisée le 5 juin 1782 ; parrain noble homme Bonaventure-Charles-Marie Margerin, cousin-germain ; marraine Adélaïde-Marguerite Cambronne, sœur.

Pierre-Charles Cambronne est décédé paroisse de Sainte-Croix, le 6 octobre 1784, âgé de quarante-cinq ans dix mois, laissant sa veuve chargée d'une nombreuse famille et dans une position de fortune des plus modestes<sup>2</sup>.

En lui, dit M. Rogeron de la Vallée, p. 38, « ses *deux enfants* avaient perdu un père tendre et chéri ». Lors de la mort de

<sup>1</sup> C'était la compagnie de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France.

<sup>2</sup> Par délibération du 30 mai 1778, le sieur Pierre-Charles Cambronne, négociant, fut déchargé, sur sa requête, du logement des gens de la guerre, comme pourvu d'une commission de garde-magasin des poudres et salpêtres à Nantes. *Arch. municip.* BB 106, fol. 15.

son mari, M<sup>me</sup> Cambronne restait avec six enfants, sur les huit qu'elle avait eus de son mariage : 1<sup>o</sup> Adélaïde, l'aînée, morte en 1786 ; 2<sup>o</sup> le futur général, âgé de près de 14 ans ; 3<sup>o</sup> Amable, qui signa l'acte de décès de sa sœur en 1786 ; 4<sup>o</sup> Constant, tué à Austerlitz ; 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> deux filles, dont l'une épousa plus tard M. F. Lemerle.

M<sup>me</sup> Cambronne survécut trente-cinq ans à son mari, vivant très retirée dans une petite propriété du bourg de Saint-Sébastien, près Nantes, où elle mourut le 2 février 1819, âgée de soixante-dix-huit ans. Elle jouissait du respect et de la considération de tous, et était l'objet de la vénération et de l'affection la plus profonde de la part de son fils. A son lit de mort, elle lui donna comme dernier avis le conseil d'épouser une de ses amies intimes, fixée aussi depuis plusieurs années à Saint-Sébastien.

## II

## CAMBRONNE

*État civil. — Armoiries. Lettres autographes.*

Cambronne naquit à Nantes, quai de l'Hôpital, dans une des maisons voisines du pont de la Belle-Croix qui furent détruites pour faire place au square tracé devant les nouveaux bâtiments de l'Hôtel-Dieu'. Il reçut le troisième prénom d'Etienne, en souvenir du jour où il était venu au monde. Voici le texte de son acte de naissance, souvent relevé, mais que nous ne pouvons omettre.

« Le vingt-sept décembre mil sept cent soixante-dix a été baptisé Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, né hier, du légitime mariage de N. H.

\* La vue *daguerréotype* publiée par Forest, quai de la Fosse, Nantes, vue prise du quai de l'Hôpital, donne à droite la façade de la maison dans laquelle naquit Cambronne, au second étage, nous a-t-on dit ; c'est la seconde en partant du pont.

« Pierre-Charles Cambronne, négociant, et de dame Françoise-Adélaïde  
 « Druon, son épouse. Ont été parrain le sieur Jacques Honorati, et mar-  
 « raine Thérèse Dhaler, épouse de N. H. Jacques-Nicolas Cambronne,  
 « tante de l'enfant.

« *Signé* : THÉRÈSE DHALER ; HONORATI ; CAMBRONNE ; DELAVILLE, vicaire. »

L'année de deuil rigoureux voulue par le décès de Madame Cambronne étant expirée, le général, en fils soumis, songea à obéir au vœu suprême de celle qu'il avait tant aimée, en prenant pour compagne de sa retraite celle que le cœur maternel lui avait en quelque sorte léguée. Voici l'acte de mariage textuellement extrait du registre de la paroisse de Saint-Sébastien :

« L'an mil huit cent vingt, le dix mai, par devant nous René Meneust,  
 « adjoint au maire de la commune de Saint-Sébastien, canton de Nantes,  
 « département de la Loire-Inférieure, faisant fonctions d'officier de l'État  
 « civil, sont comparus : M. Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, baron, ma-  
 « réchal de camp des armées du roi, l'un des commandeurs de l'ordre  
 « royal de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Nantes le  
 « vingt-six décembre mil sept centsoixante-dix, majeur, fils de feu M. Pierre-  
 « Charles Cambronne, décédé à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, le deux  
 « octobre mil sept cent quatre-vingt-quatre, et de feu dame Françoise-  
 « Adélaïde Druon, décédée en cette commune le deux février dix-huit cent  
 « dix-neuf, demeurant à la Tullaye, sur la côte de cette commune, d'une part :

« Et dame Marie Osburn, née à Glasgow, en Ecosse, le vingt-sept  
 « novembre 1773, rentière, fille majeure de feu Monsieur Robert Osburn,  
 « manufacturier d'indiennes, et de feu dame Marie Fisse, tous les deux  
 « décédés en ladite ville de Glasgow, et veuve en dernier mariage de  
 « Monsieur Joseph Sword, propriétaire, décédé en cette commune le trois  
 « décembre mil huit cent treize, ainsi qu'il est constaté par un acte de  
 « décès, et demeurant depuis plusieurs années à sa terre de la Bangérée,  
 « sur la côte de cette commune, d'autre part,

« Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage  
 « projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la prin-

<sup>1</sup> *Arch. munic.*, série cc Cultes, registre de Sainte-Croix, 1770, folio 129.

C. D. *Vie militaire de Cambronne*, Paris 1822, dit qu'il naquit à Saint-Sébastien, près Nantes ; Levot, *Biographies bretonnes*, dans la banlieue de Nantes, paroisse de Saint-Sébastien ; Larousse, Saint-Sébastien ; erreur que reproduit M. Brunswich, dans ses *Ephémérides nantaises*.

« cipale porte de notre Maison commune ; savoir, la première le trente  
 « avril dernier, à l'heure de midi, et la seconde le sept du mois de mai  
 « suivant et à la même heure ; aucune opposition audit mariage ne nous  
 « ayant été signifiée, et attendu la permission au présent mariage donnée  
 « par Son Excellence Monseigneur le Ministre Secrétaire d'État au Départe-  
 « tement de la guerre, en date du vingt-deux avril dernier. En conséquence,  
 « faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les  
 « pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du code civil intitulé du  
 « MARIAGE, avons demandé au Futur Époux et à la Future Épouse s'ils  
 « veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu  
 « séparément et affirmativement, déclarons, *au nom de la Loi*, que Monsieur  
 « Pierre-Jacques-Étienne Cambronne et dame Marie Osburn, *sont unis*  
 « *par le mariage*. De tout ce avons dressé acte, en présence de Messieurs  
 « Jean-Gabriel Chéguillaume, propriétaire, âgé de soixante et un ans demeu-  
 « rant à Nantes rue Crébillon, numéro quinze, Mathurin-Jean Chéguil-  
 « laume, négociant, âgé de quarante-huit ans, demeurant à Nantes, rue  
 « de Briord, numéro treize, François Bastard, receveur des contributions,  
 « demeurant à la Bec, en cette commune, et Monsieur Jean-Frédéric Wack,  
 « agent de change, demeurant à Nantes, rue de la Fosse, numéro vingt-  
 « trois, âgé de cinquante-deux ans, tous quatre témoins, non parents, et amis  
 « des époux, lesquels, après leur avoir donné lecture du présent acte de  
 « Mariage, ils ont signé avec nous ainsi que les Époux :

« *Signé* : Par délégation spéciale, R. MENEUST, adjoint ; MARIE OSBURN,  
 « veuve SWORD ; E. baron CAMBRONNE ; CHÉGUILLAUME, père ; M. J. CHÉGUIL-  
 « LAUME ; J.-F. WACK ; BASTARD ; LEMERLE ; J.-B. CORNAU ; CHAILLOU,  
 « notaire ; J.-M. CHÉGUILLAUME ; E. WACK, fils ; femme LEMERLE, née  
 « Cambronne ; AGNÈS OSBURN. »

Remarquons la signature : E. baron Cambronne, qui nous indique Etienne comme étant le prénom usuel du général, puis le titre de baron.

En effet, Cambronne, « volontaire de 1792, grand par sa bravoure et surtout par un mot qu'il n'a jamais dit, baron de l'Empire par lettres patentes du 10 juin 1810, fut confirmé dans son titre par autres lettres du 17 décembre 1818'. »

Extraits du *Dictionnaire des Anoblissements contenant l'indication des anoblissements, concessions, collations de titres, etc., accordés par décrets ou ordonnances des Souverains de France (1804-1868)*, par une Société d'héraldistes, sous la direction de M. Louis Paris — Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869, in-8°.

Les états de services donnés plus loin indiquent également le titre de baron, dont, malgré les recherches les plus sérieuses, nous n'avons pu retrouver le texte des lettres patentes. Ils ne mentionnent pas la confirmation de 1818, mais citent le titre de vicomte concédé à la date du 17 août 1822, titre que donne aussi l'acte de décès.

Ces mêmes états de services portent la nomination de grand officier de la Légion d'honneur le 1<sup>er</sup> avril 1815 ; et, si nous ouvrons un ouvrage publié en 1865, nous lisons à la page 49 : « TITRES CONCÉDÉS PAR L'EMPEREUR PENDANT LES CENTS JOURS ; *le général Cambronne, comte, 1<sup>er</sup> avril* . »

Toutefois ces deux dernières promotions, si justes récompenses de la fidélité et des brillants services du général, furent considérées comme nulles, de même que toutes celles faites pendant les Cents Jours, et la plaque de grand officier fut accordée par le roi Louis-Philippe.

Louis XVIII, cependant, instruit par le procès de la fidélité et de l'éminente bravoure du général, lui accorda la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et le titre de vicomte.

Ainsi Cambronne avait des armoiries, dont voici la description d'après l'ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'EMPIRE FRANÇAIS<sup>2</sup> :

<sup>1</sup> *Catalogue de la noblesse des colonies et des familles anoblies avec titres, sous l'Empire, la Restauration et le Gouvernement de juillet*, publié d'après les documents officiels par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy ; E. Dentu 1865, gr. in-8°.

<sup>2</sup> *Armorial général de l'Empire français*, présenté à S. M. l'Empereur et Roi par Fleury Simon, graveur du Cabinet de S. M. et du conseil du sceau et des titres, chez l'auteur, Palais-Royal, numéro 29. Paris 1812, 2 vol. in-f°, t. 1, pl. 36, p. 39.

Nous ne pouvons passer sous silence un fait assez connu à Nantes. M. Lafont père, ayant reçu la commande d'une voiture, le général qui, on le sait, dessinait fort bien, lui remit un dessin colorié, pour reproduire ses armoiries sur les portières. Ce dessin précieux est aujourd'hui la propriété de M. Brunswichg, qui a bien voulu nous le communiquer. Il n'est en rien conforme au texte de l'armorial et au bronze du tombeau.

L'écu est écartelé, au 1<sup>er</sup> d'argent à deux roses de gueules, boutonnées de même, tigées et feuillées de sinople ; au 2<sup>e</sup> d'azur au cheval gai, d'argent ; au 3<sup>e</sup> de gueules à l'épée haute d'argent, quartier des barons de l'Empire ; au 4<sup>e</sup> d'argent, portant au centre un écu ovale chargé d'une étoile, timbré d'un casque de face, deux drapeaux passés en sautoir derrière l'écu, le tout de sable accompagné en chef de deux étoiles d'azur.

« Cambronne, lieutenant-colonel au premier bataillon du premier régiment de la Garde impériale, officier de la Légion d'honneur, baron de l'Empire.

« Armoiries : d'azur au lion d'or en abîme, à l'orle de dix grenades d'argent allumées de même, au franc quartier des barons militaires, de gueules à l'épée haute d'argent. »



Sur son tombeau, à Miséricorde, section UU, concession perpétuelle N° 1492, sur le côté sud de la colonne en granit, au-dessus de la légende :

NANTES

26 DÉCEMBRE 1770

29 JANVIER 1842

ce même écusson se voit en bronze timbré d'une couronne de vicomte et portant en pointe la croix de la Légion d'honneur. Sur le côté nord, ce seul mot :

CAMBRONNE.

au dessus une épée haute passée dans une couronne de chêne. Voici les actes de décès du général et de sa femme.

« L'an mil huit cent quarante-deux, le vingt-neuf janvier, à onze heures du matin, devant nous soussigné, adjoint et officier de l'Etat civil, délégué

de Monsieur le Maire de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur, ont comparu Messieurs Victor-Marie Roussin, avocat, âgé de vingt-huit ans, demeurant aux Boulevards, et Paul-Emile Wach, agent de change, âgé de quarante-sept ans, demeurant rue de la Fosse, lesquels nous ont déclaré qu'à ce jour, à une heure et demie du matin, M. Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, vicomte, maréchal de camp en retraite, grand officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, âgé de soixante-onze ans, né à Nantes, fils de feus M. Pierre-Charles Cambronne, négociant, et de dame Françoise-Adélaïde Druon, son épouse, est décédé en sa demeure, rue Jean-Jacques Rousseau, numéro trois, cinquième canton. Les déclarants ont signé avec nous le présent acte d'après lecture leur faite.

*Signé* : E. WACH ; V. ROUSSIN ; M. CHÉGUILLAUME, adjoint. »

« Le quatre janvier mil huit cent cinquante-quatre, Jean Sohier, pasteur protestant, Paul-Emile Wach, propriétaire, âgé de cinquante-neuf ans, ont déclaré que ce jour, à une heure du soir, M<sup>me</sup> Marie Osburn, propriétaire, âgée de quatre-vingts ans, née à Glasgow (Ecosse), veuve en premier mariage de M. John Svoord, propriétaire, et en second de M. Pierre-Jacques-Etienne Cambronne, général en retraite, est décédée dans sa demeure, place de la Bourse, 23. »

M. Wach, chargé de la succession, acheta le 27 mai de la même année, au cimetière des protestants, une concession à perpétuité, sous le numéro 3 417.

M. Backman, consul de Danemarck, nous a dit, le 16 décembre 1791, que Madame la vicomtesse Cambronne était décédée *ab intestat*, et que l'État avait recueilli sa belle fortune. Ceci pourrait expliquer la dispersion des pièces concernant Cambronne, et l'absence de documents qu'il faut constater à Nantes à cet égard.

Cambronne, n'ayant pas de postérité, avait en quelque sorte adopté une jeune fille qu'il affectionnait beaucoup et à laquelle il fit épouser M. Victor Roussin, ainsi que nous l'apprend l'acte suivant, reproduit à titre de simple renseignement :

« L'an mil huit cent trente-six, le dix-neuf mai, à onze heures du matin, devant nous adjoint et officier de l'Etat civil, délégué de Monsieur le maire de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur, sont comparus M. Victor-Marie Roussin, avocat, fils mineur de M. Jean-François Roussin, directeur

des douanes à Nantes, présent et consentant, et de feu<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Marie-Anne-Véronique Le Bouteiller, son épouse, né le trois mars mil huit cent douze à Quimper, département du Finistère, et domicilié à Nantes, chez son père, au Boulevard, cinquième canton, d'une part, et M<sup>lle</sup> Sophie-Catherine Adamson, sans profession, fille mineure de M. Jean Adamson, négociant, et de M<sup>me</sup> Elisabeth Weber, son épouse, consentans, née le quatorze août mil huit cent dix-huit à Lambeth (Angleterre), et domiciliée à Nantes, chez M. le vicomte Cambronne, maréchal de camp en retraite, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, rue Jean-Jacques-Rousseau, dit canton, d'autre part,

« Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites et affichées à Nantes les dimanches vingt-quatre avril et premier mai présent mois, délivrées sans opposition, les actes de naissance des futurs et la procuration notariée des père et mère de la future représentés par ledit Monsieur vicomte Cambronne, en date du deux janvier dernier, nous ayant été remis, il en a été donné lecture, ainsi que du chapitre six du titre du code civil intitulé « Du mariage ».

« Ayant ensuite demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et femme, et chacun ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé au nom de la loi que M. Victor-Marie Roussin et M<sup>lle</sup> Sophie-Catherine Adamson sont unis par le mariage.

« De quoi avons dressé acte en présence de MM. Prosper-Isidore Tampon de la Jariette, receveur municipal des contributions, âgé de cinquante-neuf ans, demeurant rue Gresset, Gabriel-Joseph-Marie Le Bouteiller, propriétaire, âgé de soixante-trois ans, demeurant à Quimper, James Grahame, avocat, âgé de quarante-six ans, demeurant à Edimbourg (Ecosse), et Jacques-Edme Collette, sous-intendant militaire de première classe, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, âgé de cinquante-six ans, demeurant à Paris, lesquels, ainsi que les époux, le père de l'époux, et le mandataire, ont signé avec nous le présent acte d'après lecture leur faite.

« Signé : S. ADAMSON ; VICTOR ROUSSIN ; ROUSSIN ; MARY CAMBRONNE ; JAMES GRAHAME ; LE BOUTEILLER ; le vicomte CAMBRONNE ; de la JARIETTE ; COLLETTE ; M<sup>me</sup> CHAUVET, née CLAVIER ; E. POLLUCHE ; M. CHÉGUILLAUME, adjoint. »

Une simple remarque pour terminer ce chapitre.

M. Etienne Charavay, *Catalogue d'une vente d'autographes* faite le samedi 15 mai 1886, dit : « N° 114, CAMBRONNE (Pierre-Jacques-Etienne), général, le héros du dernier épisode de

Waterloo. — Lettre autographe signée, à son cousin Lefébure-Cambronne, Nantes, 1<sup>er</sup> janvier 1819, 1 p. 1/2, in-4°.

L'*Univers* du 17 septembre 1886 contient ces deux lignes un peu trop laconiques : « Le descendant du général Cambronne, M. Alfred Cambronne, vient de mourir subitement. »

Ce pouvait être un petit-neveu ou un cousin, mais le général n'avait aucun descendant.

Emile Péhant, 3<sup>e</sup> volume du *Catalogue méthodique de la Bibliothèque publique de la ville de Nantes*, p. 625, section 3<sup>e</sup>, Epistolaires français, indique « n° 33,014, lettres autographes de Bretons et principalement de Nantais célèbres, six lettres du général Cambronne ». Sans présenter un bien grand intérêt, cinq de ces lettres semblent pouvoir prendre place ici. Elles sont adressées à M. Francheteau, son notaire, et sont relatives, la première à son contrat de mariage, les autres à la vente de la petite propriété de la mère de Cambronne à Saint-Sébastien. Dans la dernière, sans date, le lecteur remarquera cette recommandation : « Point de bien national, rente en argent. »

MONSIEUR ET AMI,

Je vois avec peine que votre amour-propre est blessé, je crois pouvoir vous assurer que vous n'en avez pas le motif ; sortant de chez vous, je fis voir votre projet de contrat à M<sup>me</sup> Svoord qui avait consenti à ce que ce soit vous qui le dressiez. Vous ne l'avez pas fait, voici les raisons.

Elle fut le montrer à M. Wach, qui lui dit qu'il ne connoissoit rien à ce qu'il y avoit à faire ; elle lui dit d'en parler à M<sup>e</sup> Chaillou, qui a rendu le grand service à M<sup>me</sup> Svoord, de débrouiller son procès. D'après ce elle lui avoit les plus grandes obligations. M. Wach lui dit : il est impossible de lui demander son avis sans lui dire de le faire ; M<sup>me</sup> Svoord vint chez moi, à Nantes, me demander mon avis. Je lui dis que vous connaissant pour mon vrai ami, comme vous me l'avez prouvé depuis que j'ai l'honneur de vous connoître, vous ne vous fâchiez pas. C'est donc moi qui ai commis la faute si je n'ai pas cru pouvoir agir avec vous comme ami. D'après ce M<sup>me</sup> Svoord compte sur vous demain ou seroit au désespoir de ma maladresse.

Amitié éternelle.

Le 9 mai 1820.

Le Baron CAMBRONNE.

A Monsieur Francheteau, notaire, pont d'Erdre, à Nantes.

MONSIEUR ET AMI,

Hier M. Tual est venu chez moi arrêter la maison à dix mille francs ; comme il ne veut pas payer les 120 francs de denier adieu, je l'ai prié d'aller voir ma sœur pour conclure. Il devoit d'abord passer chez vous, ce qu'il aura fait sûrement.

Il offre de payer 5000 comptants qui seront pour ma sœur ; les 5000 autres, il me fera un billet à deux ans, et il y ajoutera les intérêts à 5 p. 0/0. Il m'a invité de ne pas faire faire le contrat pour toute cette somme ; il ne voulait qu'il ne soit que de 6000 francs. Je lui ai dit que c'étoit impossible parce que mon beau-frère a dû déclarer notre ancien qui est de 7600, plus les 800 fr. de lot et rente ; ce seroit donc 8400. Telles étoient mes intentions, j'espère qu'il ne l'aura pas fait au dessus. Faites-le prier de passer chez vous.

Si M. Tual veut donc que le contrat soit au-dessous des 10 000, il devra courir les risques en cas de saisie. Vous pourrez donc passer le compromis ou accord de la vente ou achat à 10 000. Après, tant pis pour lui s'il arrivoit quelque chose.

Ayez soin de me prévenir quel jour il voudra prendre possession, afin que j'aie quelque chose pour vous recevoir, ainsi que lui, et les personnes nécessaires pour cet objet.

Vous voyez, Mon cher ami, quand loyalement on fait sa marchandise ce qu'elle vaut, on trouve acheteur.

Mes respects à vos dames.

Un petit mot de réponse.

Amitié pour la vie.

Le 26 février 1819.

Le Baron CAMBRONNE.

A Monsieur Francheteau, notaire, pont d'Erdre, à Nantes<sup>1</sup>.

MONSIEUR ET AMI,

Ma sœur a dû passer chez vous pour vous dire que j'aurais l'honneur de vous attendre lundi prochain 1<sup>er</sup> mars à deux heures pour dîner chez moi, et donner prise de possession avant ou après à M. Tual.

Je ne vous offrirai qu'un repas de paysan, mais il sera d'amitié. Excusez-moi près de M<sup>de</sup> si je ne me rends pas à son invitation ; elle doit se persuader que ce sont de grandes raisons qui m'en privent.

<sup>1</sup> Le successeur de M<sup>e</sup> Francheteau est M<sup>e</sup> Reliquet, quai Brancas. Nous lui avons demandé à voir la minute du contrat de mariage et du testament de Cambronne, qu'il ignorait absolument posséder dans son étude. Cet officier ministériel a formellement refusé, sous le spécieux prétexte qu'il étoit indispensable d'avoir l'autorisation des héritiers!!!

Je ne vous offrirai que du gras, mon curé me l'a permis tout le carême ; mais ne pouvant se la donner lui-même, je n'ose pas lui faire enfreindre cette règle qui les fait tant vénérer.

Faites moi le plaisir de faire passer celle-ci incluse à M. Tual.

Amitié pour la vie.

Samédi, 27 février 1819.

Le Baron CAMBRONNE.

A Monsieur Francheteau, notaire, pont d'Erdre, à Nantes.

MONSIEUR ET AMI,

Monsieur Lirot Patouillière, d'après ce que m'a dit notre jardinier, a envie de la maison. Il est gouteux et retenu chez lui : si vous aviez un moment pour aller le voir vous pourriez lui porter les contrats, alors il verra clairement qu'elle a coûté 8400, tous frais faits.

Je tiens à la vendre 10,000, parce que je crois qu'elle les vaut. Ma mère a dépensé plus de 12,000 francs (*sic, probablement pour 1200 francs*) en fantaisies. Une partie existe encore. Quand elle a été achetée c'étoit une prairie sans espalier, beaucoup de murs par terre, maintenant elle est en bon état. Je crois donc être raisonnable. Je ne puis aller d'ici un mois en ville, ce qui me privera du plaisir de vous voir.

Mes respects à vos dames.

Amitié pour la vie.

Le Baron CAMBRONNE.

Vous pouvez assurer M. Lirot, qu'il aura la préférence pour le même prix que l'on offrira.

A Monsieur Francheteau, notaire royal, pont de l'Erdre, à Nantes.

MONSIEUR ET AMI,

Je ne sais si vous avez trouvé quelqu'un pour l'argent que je vous avois prié de placer en rente viagère. Je vous prévien que dans quatre jours j'aurai 7000 fr. à vous remettre si vous avez trouvé. Autrement je serai obligé de m'adresser à une autre personne qui concourreroit avec vous à chercher quelqu'un qui en voudroit, mais surtout aux offres que je vous ai dit :

7000	
2000	Ce que vous avez à moi
5250	sur lesquels on prendroit
	de M. Tual feroit
<hr/> 14250	C'est donc 15,000 les intérêts diminués ou 10,000 si on ne

voulait pas du B<sup>o</sup>t de M. Tual. Point de bien national, rente en argent, etc.

Votre ami pour la vie.

Le Baron CAMBRONNE.

A Monsieur Francheteau, notaire, pont d'Erdre, à Nantes.

### III

*Etats de services. Cambronne n'a point succédé à La Tour d'Auvergne, comme premier grenadier de France.*

Les états de services publiés pour la première fois se passent de tout commentaire. Leur éloquente concision énumère les nombreux traits de bravoure du vaillant Nantais, qui, par sa fidélité et sa modestie, sut immortaliser son nom au milieu de la pléiade de généraux illustres qui marquèrent les premières années de ce siècle et de l'ère napoléonienne.

La lettre du ministre de la guerre au maire de Nantes fait justice d'une attribution erronée, dont Cambronne était certainement digne. Elle prouve, contre Victor Hugo, que ce n'était pas un *officier obscur*, mais au contraire un soldat distingué et connu, puisqu'il méritait d'être appelé à succéder à La Tour d'Auvergne, comme premier grenadier de France.

MINISTÈRE  
DE LA GUERRE  
—  
DIRECTION  
DU CONTROLE  
ET DE LA COMPTABILITÉ  
—  
BUREAU  
des  
ARCHIVES ADMINISTRATIVES

Vicomte CAMBRONNE (PIERRE-MARIE-ETIENNE), *fils de PIERRE-CHARLES et de FRANÇOISE-ADÉLAÏDE DRUON, né le 26 décembre 1770, marié le 10 mai 1820 à MARIE OSBURN, V. SVOORD.*

Grenadier au 1<sup>er</sup> bataillon de Mayenne-et-Loire. le 27 juillet 1792.  
Sergent à la 2<sup>e</sup> Légion nantaise. . . . . le 17 juin 1793.

Il sauva le 20 juin 1793, à l'affaire de Salonay, un caisson que les charretiers avaient abandonné au pouvoir de l'ennemi.

Sergent-major. . . . . le 1<sup>er</sup> juillet 1793.  
 Lieutenant. . . . . le 10 septembre 1793.  
 Capitaine de carabiniers à la 2<sup>e</sup> Légion des Francs, le 6 octobre 1794.  
 Passé à la 46<sup>e</sup> demi brigade de Ligne. . . . le 22 octobre 1796.

A la prise de Zurich, il enleva à la baïonnette, avec sa compagnie, deux pièces de canon qui étaient braquées et faisaient feu de la ville sur le bataillon de grenadiers dont il faisait partie, et prit sur lui cette manœuvre qu'il exécuta avec une telle vivacité que les canonniers n'eurent pas le temps de faire une seconde décharge.

Membre de la Légion d'honneur. . . . . le 14 juin 1804.  
 Chef de bataillon au 88<sup>e</sup> de ligne. . . . . le 29 août 1805.  
 Officier de la Légion d'honneur. . . . . le 16 janvier 1807.  
 Dotation de 2,000 fr. sur le département du Trasimène, le 19 mars 1808.  
 Passé au 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs-chasseurs (devenu 1<sup>er</sup> de voltigeurs de la Garde impériale. . . . . le 11 avril 1809.

Baron de l'Empire.

Colonel-major du 3<sup>e</sup> régiment de voltigeurs. . le 6 août 1811.  
 Dotation de 4,000 fr. sur l'Illyrie. . . . . le 1<sup>er</sup> janvier 1812.  
 Commandant de la Légion d'honneur. . . . le 6 avril 1813.  
 Passé au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied. . . le 14 septembre 1813.  
 Général de brigade major du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied, le 20 novembre 1813.

Commandant la 2<sup>e</sup> brigade de la 1<sup>re</sup> division de Vieille-Garde, le 21 décembre 1813.

Coup de feu à la cuisse à la bataille de Bar-sur-Aube, le 27 février 1814.

Coup de mitraille à la cuisse, coup de feu au bras gauche, coup de feu au côté gauche, contusion au côté droit, à la bataille de Craonne, le 6 mars 1814.

Coup de feu à la cuisse droite et contusion au jarret gauche à la bataille de Paris, le 30 mars 1814.

Major du bataillon Napoléon, à l'Île d'Elbe, le 13 avril 1814.

Rentré en France le 1<sup>er</sup> mars 1815.

Grand officier de la Légion d'honneur le 1<sup>er</sup> avril 1815.

Major du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied de la garde impériale, le 13 avril 1815.

Prisonnier de guerre le 18 juin 1815.

Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815.

Rentré de captivité le 17 décembre 1815.

Ecroué à l'Abbaye le 19 décembre 1815.

Acquitté par le 1<sup>er</sup> conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> division militaire le 26 avril 1816.

Mis en liberté le 14 mai 1816, et considéré comme réformé sans traitement.

Admis au traitement de non-activité le 1<sup>er</sup> juillet 1818.

Commandant la 1<sup>re</sup> subdivision (Nord) de la 16<sup>e</sup> division militaire le 21 avril 1820.

Vicomte le 17 août 1822.

Remplacé sur sa demande le 2 octobre 1822.

Retraité par ordonnance du 15 janvier 1823.

Décédé le 29 janvier 1842.

#### CAMPAGNES :

1792 à 1801, armées des Ardennes, du Nord, des côtes de Brest, des côtes de Cherbourg, de l'Ouest, du Rhin et Moselle, de l'Angleterre, du Danube et du Rhin ; 1804-1805, armée des côtes de l'Océan ; 1806 à 1807, grande armée ; 1808, armée d'Espagne ; 1809, armée d'Allemagne ; 1810, 11 et 12, Espagne ; 1813, Saxe ; 1814, France ; 1815, armée du Nord.

Ces états de services, demandés au Ministère par le général Mellinet, par l'entremise du général Vanson (et sur mon initiative), furent adressés au général Mellinet, le 6 février 1886, par le général Vanson, qui les avait reçus le matin même, et me furent transmis pour en prendre copie le soir de ce même jour 6 février 1886.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TELJEIRO.

Ces états de services sont attachés à une lettre du Ministre de la guerre ainsi conçue :

« Pour remettre à M. le général Mellinet, en réponse à la demande de M. le général Vanson,

4 février 1886 :

Paris, 27 novembre 1844.

MINISTÈRE  
DE LA GUERRE

—  
DIRECTION GÉNÉRALE  
du  
DÉPÔT DE LA GUERRE

—  
*Section historique*

MONSIEUR LE MAIRE,

Le colonel Brahaut, chef de la section historique, m'a rendu compte de la demande que vous lui avez faite, de savoir si, comme le rapportent toutes

les biographies, le général Cambronne fut, en effet, lors de la mort héroïque de La Tour d'Auvergne, salué du titre de premier grenadier de France.

J'ai ordonné immédiatement les recherches nécessaires pour vérifier ce fait, et j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'elles n'ont rien produit qui puisse donner quelque fondement à l'assertion des biographies. Vous verrez d'abord, par la note ci-jointe concernant les services du général Cambronne, que cette circonstance si importante n'est pas mentionnée. Il est hors de doute que si réellement cet officier eût été salué du titre si honorable de premier grenadier de France, cela eût été inscrit sur le registre de services des officiers de la 46<sup>e</sup> demi-brigade. Ensuite on a trouvé, dans les archives de ce corps, des documents qui font penser que le titre de premier grenadier de France n'a été donné qu'à La Tour d'Auvergne. En effet, l'ordre du jour de l'armée du 12 messidor an VIII (1<sup>er</sup> juillet 1800), annonçant la mort glorieuse de La Tour d'Auvergne, porte qu'il ne sera pas remplacé dans la compagnie dont il avait fait choix, et qu'elle n'aura plus que 82 hommes au lieu de 83.

Cambronne commandait la 3<sup>e</sup> compagnie de grenadiers (les grenadiers du 3<sup>e</sup> bataillon). La Tour d'Auvergne était grenadier à la 2<sup>e</sup> compagnie (les grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon), lorsqu'il fut frappé mortellement par le fer ennemi. On trouve sur l'état des officiers tués et blessés pendant le mois de messidor an VIII cette annotation en regard du nom de La Tour d'Auvergne.

« Continuera à être compris comme grenadier à la 2<sup>e</sup> compagnie. »

C'était l'exécution de l'ordre du jour déjà cité qui prescrivait, en outre, que le nom de La Tour d'Auvergne fût prononcé à tous les appels, et que le sous-officier qui portait son cœur répondît : « Mort au champ d'honneur ! »

Tel est, Monsieur le Maire, le résultat des recherches que j'ai ordonnées pour satisfaire à votre demande. Je désire que les renseignements contenus dans cette lettre, et ceux qui s'y trouvent annexés, soient aussi complets que vous pouviez le souhaiter.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le lieutenant-général directeur,*

PELLET<sup>1</sup>.

A Monsieur le Maire de la ville de Nantes.

<sup>1</sup> Archives municipales de Nantes, dossier Statue de Cambronne. Les renseignements annexés à cette lettre ne sont plus au dossier.

## IV

*Quelques lignes sur Waterloo.*

L'original de la lettre suivante se trouve aux Archives municipales de la ville de Nantes postérieures à 1790, dossier *Statue de Cambronne*. Elle jette un certain jour sur le dernier épisode de Waterloo, acte sublime d'héroïsme et de bravoure dont le but était de sauver l'Empereur qui allait tomber au pouvoir de l'ennemi. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, ainsi que plusieurs autres historiens, présentent un peu cet épisode comme dicté par le désespoir de la défaite ; tandis que la lettre de M. Dalidet, met en pleine lumière le motif de cette lutte suprême, de ce généreux sacrifice inspiré par la pensée d'empêcher l'Empereur d'être pris par les Anglais.

A Madame la vicomtesse Cambronne, à Nantes.

Bordeaux, 28 août 1844.

Madame,

A l'occasion de la statue que la ville de Nantes veut ériger au général Cambronne, de glorieuse mémoire, une controverse se déclare et discute sur les démonstrations héroïques qui signalèrent à la reconnaissance nationale les hommes de la garde impériale dans les champs de Waterloo.

Les actes de dévouement se produisirent sous tant de formes, dans cet instant suprême, que la somme est restée assez forte pour que chacun y ait recueilli et y puisse recueillir encore la part qui lui fut dévolue, sans qu'aucune soit affaiblie au profit de l'autre. C'est parce que le général Cambronne, dans sa valeur si forte et si modeste à la fois, aurait répudié de son vivant toute action qui ne lui aurait pas appartenu, qu'il est équitable, dans la circonstance actuelle, d'offrir à sa mémoire ce que réclame pour lui la postérité sans nuire à d'autres célébrités.

Il est loin de la pensée de tout admirateur de nos gloires passées de dépouiller leurs auteurs des grands faits qui les honorèrent. La patrie en deuil

les recueillit avec attendrissement aux temps des mauvais jours ; et pour ceux qui restent encore à constater, les tables du temple de la Gloire sont ouvertes pour y inscrire leurs noms, les hameaux et les places publiques pour y recevoir leurs statues, comme autant de tabernacles destinés à perpétuer le feu sacré.

Grâces soient rendues à la Commission qui s'occupe de cette œuvre patriotique, et qui, par ses efforts, tend à s'entourer du plus de lumières possible, pour élever un monument qui soit selon la vérité. J'ai pensé qu'en ce moment je ne pouvais rester muet sur ce que j'ai recueilli, en maintes occasions, de la bouche de mon très honoré ami, le général Cambronne, alors que son infortune nous avait tant rapprochés et que, dans ses épanchements les plus secrets, il me rendait heureux par d'aussi nobles marques de sa confiance.

Vous avez connu, Madame, avant même de porter son nom, et dans des temps où il y avait quelque courage à braver la surveillance d'une police si tyrannique à son égard, quelle fut notre intimité ? Si une bonne action reçoit tôt ou tard sa récompense, je dois me trouver amplement satisfait. La part que j'ai recueillie dans son héritage est à mon avis la plus précieuse qu'il pût m'offrir.

Le ruban qui décorait sa poitrine à Waterloo, comme signe de commandant de la Légion d'honneur, est passé de ses mains aux miennes, à titre de gage de son amitié.

La légende fut rédigée sous ses yeux, et soumise à son approbation avant d'être inscrite.

En voici les termes :

Insigne de valeur et de gloire, confié à l'Amitié.

Le général Cambronne à son ami Dalidet, en 1819.

Honneur,

Patrie.

Il était sur son sein aux champs de Waterloo, 1815.

*La garde mourut et ne se rendit pas.*

En devenant dépositaire de cette décoration, il est naturel de penser que je tins à connaître positivement quelles furent les paroles qui acquirent tant de retentissement. L'abandon qui existait dans la communication de nos pensées m'en donnaient la liberté ; j'en usai ; elle eut pour résultat la déclaration suivante du général :

*« Il n'a point existé de pourparlers entre l'ennemi et moi ; aucune sommation d'avoir à me rendre prisonnier n'a été osée ; l'ardeur du combat s'y opposait d'ailleurs »*

« Le général Poret de Morvan et moi, nous étions à la tête de deux régiments de la Garde Impériale, en réserve, au pied du mont Saint-Jean. Un aide de camp vint à moi comme plus ancien en grade que Poret de Morvan, m'ordonner de par l'Empereur d'aller en avant.

« Où faut-il aller, M. l'aide de camp ?

« Sur le plateau, mon général.

« Aussitôt je prescrivis à Poret de Morvan de mettre les deux régiments en colonne serrée par division ; je courus en avant examiner les dispositions de l'ennemi, et voir sur quel point il serait possible de l'entamer.

« En arrivant sur le champ de bataille, je trouvois le corps d'armée du maréchal Ney foudroyé par l'artillerie ennemie, et mis complètement en déroute.

(A cette occasion le général Cambronne élevait le courage de ce noble et malheureux maréchal au-dessus de tout éloge )

Les colonnes anglaises s'étendaient avec une promptitude telle que Cambronne jugea qu'avant quelques instants l'Empereur pouvait être enveloppé, si, par un grand effort, on n'arrêtait l'élan de ses adversaires. Il descend du plateau, et court vers Poret de Morvan, en lui exprimant, par des paroles énergiques, son étonnement de le voir l'arme au bras, alors qu'un si grand danger les menace.

Poret de Morvan répond que l'Empereur lui a fait défense d'avancer.

« Mais l'Empereur ne sait pas, dit alors Cambronne, qu'ils vont tous nous prendre comme des moutons, lui le premier !... Allons et mourons plutôt que de nous rendre ; tant que nous nous exterminerons les uns les autres il aura le temps de se sauver. »

Ainsi les deux régiments atteignirent le plateau.

L'ennemi, voyant une colonne nouvelle et formidable, dirigea sur elle le feu de son artillerie. La première décharge ébrécha l'angle droit de la colonne. Elle se reforma sans perdre de temps ; mais à la seconde (décharge) le général Cambronne fut atteint à la tête et tomba ; un sergent anglais le releva, et reçut pour récompense la bourse de son prisonnier.

Le général Poret de Morvan rallia les débris de sa colonne, et sauva du désastre général ce qu'il put de ses hommes.

Cette narration que je tiens de la bouche du général Poret de Morvan, en tout conforme à celle du général Cambronne, et que le général Dumoustier m'a confirmée en plusieurs occasions, est une attestation de la véracité que chacun doit désirer de produire sous le jour le plus clair dans la circonstance actuelle.

Maintenant veut-on rechercher et savoir qui a donné aux paroles du général Cambronne le caractère poétique et solennel qui a ému tous les cœurs français ?...

C'est l'Empereur ! C'est Napoléon lui-même, premier acteur dans le drame, qui, sachant jusqu'où allait le dévouement de son lieutenant pour sauver l'honneur des armes et la personne de son souverain, se rappelant à la mémoire l'injonction faite au général Poret de Morvan, a voulu que les paroles héroïques de Cambronne passassent à la postérité et dans l'âme des générations futures pour y faire éclater l'étincelle électrique aux jours du danger.

Écoutez le général .

« On apprend, dit-il, à l'Empereur que je suis frappé et tombé. Tout aussitôt il s'écrie : Ah ! le brave ! il avait bien dit que la garde mourait et ne se rendait pas. »

L'intention du grand homme a trop de portée en elle-même pour qu'elle doive passer inaperçue. Il faut que l'on sache qu'il a dit : qu'à la guerre on mourait plutôt que de reculer ou de se rendre, et que c'est par la magie de ces paroles que nos phalanges devinrent invincibles et le seront toujours.

On effacera du socle de la statue de Cambronne, si l'on veut, tout ce qui constatera son illustration militaire, mais on ne le privera pas des témoignages si glorieux que prodigua en tant d'occasions, à son sujet, l'Empereur Napoléon. La nomenclature, en la gravant sur le marbre, redira quelles furent les consolations du généreux enfant de Nantes, lorsque, dans sa retraite, il se rapprochait par les souvenirs de son Empereur.

Tachons d'énumérer les plus saillants.

En 1800, Cambronne était capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie des grenadiers de la 46<sup>e</sup> demi-brigade ; il avait pour soldat La Tour d'Auvergne, que le Premier Consul honora du titre de premier grenadier de France. La vénération que le capitaine avait pour son grenadier servait d'exemple à la compagnie. Elle réservait à son vétéran la première place partout, et lorsqu'il fut tué, l'armée, par reconnaissance, proclama, par la volonté du Premier Consul, comme son successeur dans le titre de premier grenadier, le courageux Cambronne<sup>1</sup>.

Dans son exil à l'île d'Elbe, Napoléon l'appelle près de lui, et lui confie le commandement de ses fidèles et la surveillance de la police. « Cambronne, lui dit-il, tu m'es dévoué, veille dans l'île à notre conservation tu n'es pas courtisan, tu ne me cacheras rien. — Sire, je n'inventerai pas de nouvelles pour vous en donner, mais je promets de vous dire tout ce que je saurai, ne fût-ce même pas agréable à apprendre. — C'est ainsi que je le veux, répond Napoléon. »

<sup>1</sup> Nous avons déjà fait justice de cette erreur. La Tour d'Auvergne était à la 2<sup>e</sup> compagnie des grenadiers.

Le départ de l'île d'Elbe pour la France est résolu, Cambronne commandera l'avant-garde. Voici les paroles confidentielles de Napoléon, la veille du départ :

« Ta mission est délicate, mon cher Cambronne. En alliant à ta fermeté naturelle beaucoup de modération, tu peux, avec tes quelques hommes, nous frayer un passage heureux. Ce sont d'anciens amis qu'il faut ramener à nous par la persuasion. Va avec confiance, c'est là le secret de notre entreprise. »

L'Empereur part de Paris pour la campagne de Waterloo. Il annonce à Cambronne qu'il va le nommer lieutenant-général. « Sire, si telle était votre volonté, il faudrait bien accepter ce grade, mais ce ne serait pas avec joie : cette promotion ruinerait peut-être l'attachement désintéressé que j'ai voué à votre personne, et si, faute de me connaître, on m'allait dénoncer à l'opinion publique comme un intrigant, comprenez-vous, sire, quelle serait mon affliction ?... Laissez-moi ce que je suis, je puis vous être plus utile que dans un grade élevé. »

Il semblait que Cambronne pressentît la catastrophe de Waterloo.

Plus tard, l'Empereur devint captif sur le BELLÉROPHON. Le général, prisonnier et malade en Angleterre, ne croit pas que tout doive être fini entre Napoléon et lui. Il tente, par des efforts inouïs, d'intéresser quelqu'un à ses désirs, pour ouvrir une communication avec son souverain. Il y parvient. Il prie, il supplie pour que l'honneur d'être admis sur le vaisseau lui soit accordé. L'espoir semble lui apparaître ; mais lorsqu'il est décidé que le rocher de Sainte-Hélène servira de prison à l'illustre captif, celui-ci fait transmettre à son serviteur ces paroles mémorables :

« Tout est violé pour moi, plus de respect pour l'infortune ! Nous sommes assez de malheureux, ne tente pas d'en venir augmenter le nombre, tu te perdras, ce serait aggraver mes souffrances. »

Un emblème fut remis au général Cambronne ; il me l'offrit, toujours comme un gage de sa constante amitié. Ce précieux dépôt est en mes mains.

Madame, les faits généraux de la vie de votre époux ne sont ignorés de personne, tandis que les détails que j'ai dus à ses confidences n'ont été révélés qu'aujourd'hui. J'en laisse beaucoup en réserve pour n'en pas étendre davantage les pages. Mais je serais heureux que, par votre agrément, l'historique que je viens de tracer passât sous les yeux de la commission du monument projeté.

Je vous l'adresse dans cette intention ; j'apprendrai avec plaisir que vos vœux se soient trouvés conformes aux miennes.

Veillez agréer, Madame, le renouvellement des témoignages du respectueux dévouement que vous offre votre très affectionné serviteur.

DALIBET.

A madame la Vicomtesse  
Cambronne, à Nantes.

En face de ces lignes si simples, si loyales, reproduisons le récit émouvant, mais par trop fantaisiste, tracé par Victor Hugo dans les *Misérables* :

*Le dernier carré.*

« Au crépuscule, vers neuf heures du soir, au bas du plateau de Mont-Saint-Jean, il en restait un. Dans ce vallon funeste, au pied de cette pente gravie par les cuirassiers, inondée maintenant par les masses anglaises, sous les feux convergents de l'artillerie ennemie victorieuse, sous une effroyable densité de projectiles, ce carré luttait. *Il était commandé par un officier obscur nommé Cambronne.* (Nous ne pouvons résister à la nécessité absolue qui s'impose d'ouvrir ici une parenthèse. Faisons remarquer au lecteur que le poète qui a écrit de si belles pages, Victor Hugo, traitant Cambronne, le compatriote de sa mère, *d'officier obscur*, dépasse toutes les bornes de la licence poétique, et fait preuve de l'ignorance la plus complète de l'histoire militaire antérieure aux Cents Jours.) A chaque décharge le carré diminuait et ripostait. Il répliquait à la mitraille par la fusillade, rétrécissant continuellement ses quatre murs. De loin, les fuyards, s'arrêtant par moment essoufflés, écoutaient dans les ténèbres ce sombre tonnerre décroissant.

« Quand cette légion ne fut plus qu'une poignée, quand leur drapeau ne fut plus qu'une loque, quand leurs fusils épuisés de balles ne furent plus que des bâtons, quand le tas de cadavres fut plus grand que le groupe vivant, il y eut parmi les vainqueurs une sorte de terreur sacrée autour de ces mourants sublimes, et l'artillerie anglaise, reprenant haleine, fit silence. Ce fut une espèce de répit. Les combattants avaient autour d'eux comme un fourmillement de spectres, des silhouettes d'hommes à cheval, le profil noir des canons, le ciel blanc aperçu entre les roues et les affûts ; la colossale tête de mort, que les héros entrevoient

toujours dans la fumée au fond de la bataille, s'avancait sur eux et les regardait. Ils purent entendre dans l'ombre crépusculaire qu'on chargeait les pièces; les mèches allumées, pareilles à des yeux de tigres dans la nuit, firent un cercle autour de leurs têtes; tous les boute-feu des batteries anglaises s'approchèrent des canons; et alors, ému, tenant la minute suprême suspendue au-dessus de ces hommes, un général anglais, Colville, selon les uns, Maitland, selon les autres, leur crie : « Braves Français, rendez-vous ! » Cambronne répondit : « M.... ! »

.....

« Le lecteur français voulant être respecté, le plus beau mot peut-être qu'un Français ait jamais dit ne peut lui être répété. Défense de déposer du sublime dans l'histoire.

« A nos risques et périls, nous enfreignons cette défense.

.....

« Au mot de Cambronne, la voix anglaise répondit : « Feu ! » Les batteries flamboyèrent, la colline trembla, de toutes ces bouches d'airain sortit un dernier vomissement de mitraille épouvantable; une vaste fumée, vaguement blanche du lever de la lune, roula, et quand la fumée se dissipa, il n'y avait plus rien. Ce reste formidable était anéanti, la garde était morte. »

Inutile de faire ressortir la beauté de cette description *romantique*. Si l'auteur invoque la « *défense de déposer du sublime dans l'histoire* », il est une défense plus sérieuse et plus juste, celle d'y *déposer des contes et des erreurs* !

La voix anglaise répondit : « Feu ! » Emporté par la fougue de la narration, le poète n'a pas réfléchi que le commandement feu ! n'existe pas en Angleterre; mais bien FIRE ! (prononcez *fair*), simple remarque, du reste, sans importance.

« Les cinq lettres n'ont jamais été prononcées dans le champ de Waterloo, ni par Cambronne, ni par aucun autre; et l'honneur de la phrase fameuse qui traversa les siècles revient tout entier au général Michel. Le mot qui fait l'objet

du problème est une *blague*, — qu'on nous passe cette expression — une blague française, gauloise si l'on veut, qui a pris naissance le 15 août 1827, pendant la canicule à Paris, sur le boulevard, café des Variétés ; et celui qui en est le père s'appelait Genty... » Larousse, *Dictionnaire*, au mot Cambronne.

Le dimanche 17 janvier 1886, préparant déjà les éléments de cette publication, j'eus l'honneur de voir le général Mellinet, auquel je soumis la question, sachant qu'il avait intimement connu notre compatriote. Il me répéta ce qu'il avait dit à M. de Vieil-Castel, qui, dans le VI<sup>e</sup> volume de ses mémoires, reproduit ainsi l'opinion du général Mellinet :

« De retour dans ses foyers, après Waterloo, Cambronne, en l'absence de mon père, qui était exilé, se fit mon tuteur ; il avait pour moi une grande affection, et ce fut lui qui, à quinze ans, me décida à prendre du service dans l'armée.

« Cambronne n'était nullement un grossier soldat ; il avait fait de fortes études et passait pour un latiniste très distingué.

« Un jour, lui et moi, nous nous baignions dans la Loire, et je dois dire que je n'ai jamais vu un corps humain plus couturé de blessures : coups de mitraille, coups de feu, coups de lance, coups de sabre et coups de baïonnette.

« Je lui demandai, tout en nageant près de lui :

« — Est-il vrai, mon général, que vous avez répondu *m....!* au général anglais qui vous pressait de déposer les armes ?

« Cambronne me répondit en me tutoyant, comme il en avait l'habitude :

« — Tu me connais : ce mot-là me ressemble-t-il ? Peux-tu t'imaginer qu'il soit sorti de ma bouche dans un moment aussi solennel ?... Non, je ne l'ai point dit. Ce qui est vrai, c'est que, chaque fois que la proposition de mettre bas les armes nous fut faite, je levai mon sabre en criant de ma voix la plus forte : *Grenadiers, en avant!* Mais bientôt je fus blessé, je perdis connaissance, et, au bout d'une demi-heure, les grenadiers ne pouvaient plus se porter en avant : ils étaient morts !!!... »

Quoi qu'il en soit, et malgré toutes les affirmations, la légende aura le pas sur l'histoire.

Que le lecteur veuille bien nous permettre de dire que, simple chroniqueur, nous publions quelques documents inédits dont il est inutile de faire remarquer l'importance. Ils se recommandent par eux-mêmes et par ce grand nom auquel ils se rattachent. Notre tâche se borne à les sauver de l'oubli en les faisant connaître. Espérons qu'ils pourront servir à l'écrivain qui entreprendra d'écrire un jour la vie militaire de Cambronne, un officier sans doute, bien placé pour apprécier ses hauts faits, ses vertus, sa carrière si noble et si belle.





